Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260716-260705-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 11
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 7 juillet 2026
Date d'affichage : 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Patricia BEAUZELS, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent : M. Philippe GASNIER

Absent excusé : - Mme Josiane LE TALLEC - qui donne procuration à Mme Edith CONGARD
- Mme Clervie LE CORRE - qui donne procuration à Mme Patricia LE QUÉRÉ
- M. Patrick LE ROUX – qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.07.05

Objet : Renouvellement de la convention de gestion de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion de l'assainissement collectif est une compétence de Lannion-Trégor Communauté, et que la commune de Pluzunet met à disposition de LTC ses services afin d'assurer quelques missions d'entretien sur les lagunes, notamment la tonte et le débroussaillage, incluant la mise à disposition du matériel et le temps de gestion administrative.

Pour 2026, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les bases de l'année 2025 afin d'établir un état prévisionnel tel que suit et maintien des tarifs 2025 :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260716-260705-DE

- 2,5 heures de gestion administrative à 33,99 €/heure, soit **84,98 €**
- 20 heures de tonte à 29,40 €/heure, soit **588,00 €**
- 20 heures de débroussaillage à 29,40 €/heure, soit **588,00 €**
- 20 heures de mise à disposition d'une tondeuse à 29,40 €/heure, soit **588,00 €**
- 20 heures de mise à disposition d'une débroussailleuse à 29,40 €/heure, soit **588,00 €**
- 2 heures de mise à disposition d'un véhicule utilitaire à 29,40 €/heure, soit **58,80 €**

Soit un montant total prévisionnel à facturer à LTC au titre de l'année 2025 de **2 495.78 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

- **APPROUVE** le détail prévisionnel tel qu'exposé pour un montant total de **2 495.78 €** (deux mille quatre cents quatre-vingt-quinze euros soixante-dix-huit centimes) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention avec Lannion-Trégor Communauté pour l'année 2026.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

MAIRIE DE PLUZUNET
22140 (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Romuald COCADIN